



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question orale n° 1128

Texte de la question

M. Patrick Mennucci interroge M. le Premier ministre pour faire suite à son déplacement du 29 mai à Marseille. À cette occasion, il a formulé un certain nombre d'engagements pour Marseille et sa métropole. Ses engagements qui s'inscrivent dans la droite ligne de ceux pris par Jean-Marc Ayrault en novembre 2013 sont attendus depuis des longues années par les Marseillais. Ils démontrent une fois de plus la volonté du Gouvernement de faire de Marseille un atout pour la France. Ils démontrent aussi que l'exécutif a pris conscience que la seule réponse aux maux de Marseille est globale et doit intervenir simultanément sur la sécurité, l'école et le développement économique. Il lui demande donc comment le Gouvernement conçoit la suite de ce travail pour Marseille.

Texte de la réponse

SUIVI DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT POUR MARSEILLE

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Mennucci, pour exposer sa question, n° 1128, relative au suivi des engagements de l'État pour Marseille.

M. Patrick Mennucci. Le Premier ministre, Manuel Valls, était le 29 mai à Marseille. À cette occasion, il a formulé un certain nombre d'engagements précis pour Marseille et sa métropole dans la droite ligne de ceux pris par Jean-Marc Ayrault, attendus depuis de longues années par les Marseillais et qui vont enfin nous permettre, une fois que la loi NOTRe sera votée, de créer l'indispensable métropole Aix-Marseille, qui donnera une dimension adaptée à notre territoire.

Je veux remercier le Gouvernement, qui a compris les besoins de Marseille et de son territoire en matière de développement. Un récent rapport de l'INSEE montre que quatre arrondissements de Marseille – le troisième, le premier, le deuxième et le quatorzième – comptent parmi les cinq territoires les plus pauvres du pays. Le troisième arrondissement ainsi que deux autres parmi ceux que je viens de citer, qui tous se trouvent dans ma circonscription, ont un niveau de revenu de moins de 800 euros par tête. Il s'agit sans doute de l'un des territoires les plus pauvres de l'espace européen.

Vous comprendrez toute l'importance que nous accordons aux mesures du Gouvernement et au développement économique : le travail doit en effet être global. En matière de sécurité, l'un des sujets systématiquement abordés à Marseille, tout en soulignant le très bon travail réalisé hier par les services de Bernard Cazeneuve à la cité la Castellane, je veux préciser que pour nous il ne peut y avoir de réelle amélioration de la situation sans volonté concomitante de développement économique.

Après cette journée de travail avec le Premier ministre et un certain nombre de vos collègues, nous souhaiterions connaître, monsieur le secrétaire d'État, le phasage des actions annoncées par M. le Premier ministre.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la réforme territoriale.

M. André Vallini, *secrétaire d'État chargé de la réforme territoriale*. Monsieur le député Mennucci, comme l'a annoncé le Premier ministre lors du dernier comité interministériel à Marseille, la plus ancienne ville de France va s'inscrire dans la plus grande métropole de France, qui regroupera 92 communes, couvrira un très vaste territoire, équivalent à quatre fois celui du Grand Paris, et comptera 1,8 million d'habitants.

Les amendements à la loi NOTRe prévoient une montée en puissance progressive de la métropole, qui bénéficiera à sa création d'un surcroît de dotations. L'État contribuera en outre aux investissements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – PACA –, à hauteur d'1,6 million d'euros, par le biais du contrat de plan État-Région. Parmi les projets concernés, le pôle aéronautique autour de l'étang de Berre devrait créer près de 7 000 emplois à l'horizon 2020-2025. L'État engagera aussi, d'ici à 2020, 290 millions d'euros pour des projets ferrés et routiers très attendus, notamment la voie ferrée Aix-Marseille, pour laquelle il va consentir un effort supplémentaire de 5 millions d'euros. Des voies réservées aux bus seront également aménagées sur les autoroutes et voies rapides de la métropole, notamment sur l'axe structurant Aix-Marseille.

Au-delà de ces projets et à plus long terme, le Livre blanc des transports métropolitains propose plusieurs pistes. Vous le savez, monsieur Mennucci, vous qui suivez de près tous ces sujets, l'État a demandé aux élus de réfléchir à l'élaboration d'un pacte entre l'État, la nouvelle métropole et les collectivités. Le potentiel du Grand port maritime de Marseille devra être renforcé et porté au niveau des grands ports d'Europe du nord. L'État y consacrera 300 millions d'euros dans le contrat de plan. Enfin, l'État prendra toute sa part pour accélérer la production de logements. Les actions engagées par Euromed permettront ainsi d'en réaliser 14 000 au cours des quinze prochaines années.

Comme vous pouvez le constater, le Gouvernement a la ferme volonté de transformer votre métropole, en lien avec tous ses habitants, tous ses élus et tous les acteurs du monde économique et de la société civile.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Mennucci](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1128

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4165

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2015](#), page 5771

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2015](#)